



Intervention au Conseil de Formation du 27 juin 2013

La loi de refondation affiche une volonté de rétablir une véritable formation professionnelle avec la création des Espe. Toutefois, la réforme mise en œuvre de façon précipitée par le ministre Peillon n'est satisfaisante ni sur la forme ni sur le fond : manque de concertation et absence de garantie de moyens de fonctionnement et de cohérence nationale de la formation, statut de l'ESPE, place des IPEMF... Le schéma proposé, s'il fait accéder un an plus tôt dans leur cursus les étudiants au statut de fonctionnaire, ne permettra pas de garantir une formation intégrée de qualité et de répondre aux exigences universitaires d'un niveau M2 : l'année de M1 se résumera de manière quasi-exclusive à l'enseignement des disciplines considérées comme fondamentales pour préparer le concours. L'année de M2, avec seulement un mi-temps en formation ne pourra répondre aux exigences plurielles de l'enseignement des autres champs disciplinaires, de la recherche, et d'une formation professionnelle intégrée. Le concours resserré sur 4 épreuves, ne couvre pas l'ensemble des champs disciplinaires. Il ne garantit pas la prise en compte de la polyvalence ainsi que la spécificité de la maternelle. Le projet de décret portant sur la mise en œuvre statutaire de la réforme de la formation initiale prévoit que Les lauréats du concours seront classés à l'échelon 1. Le SNUipp-FSU dénonce cette disposition. Le salaire des enseignants stagiaires à l'issue de leur recrutement ne doit pas être inférieur au 3^e échelon actuel. Le dispositif d'Emplois d'Avenir Professeur qui s'adresse à des d'étudiants d'origine modeste, ne répond aucunement à un pré-recrutement donnant droit à un meilleur statut.

Le SNUipp-FSU revendique une remise à plat de la réforme et des textes qui l'accompagnent, dont les projets d'arrêtés du concours, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation. Pour le SNUipp-FSU, il y a nécessité d'une nouvelle réforme qui garantisse une formation de qualité, progressivement professionnalisante, permettant de répondre à l'enjeu de démocratisation de l'accès au métier. le SNUipp revendique un concours sous condition de licence dont la préparation doit être intégrée au parcours de formation. La formation au métier doit déboucher sur l'obtention d'un master. Les deux années de master doivent être rémunérées et comptabilisées dans l'AGS. L'année de T1 doit être à mi-temps. Les ESPE doivent avoir des garanties en terme de moyens et de capacité à développer une formation initiale, professionnalisante et continue de qualité, ce qui doit engager la responsabilité du ministère de l'Education Nationale et nécessite l'abrogation de la loi LRU. Les formateurs premier degré doivent y avoir toute leur place. Ces garanties doivent être définies par un cadrage national de la formation.

La rentrée prochaine verra l'arrivée de deux générations sur le terrain, les PES et les M2 contractuels. Leur accompagnement doit être assuré par des PEMF. Les PEMF doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions. Cela implique de leur attribuer un réel tiers temps de décharge de classe, et que leur nombre soit abondé pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de formation. Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus avoir à faire appel à des MAT pour des missions de formation. Concernant plus spécifiquement les M2 contractuels, Le SNUipp-FSU rappelle que pour lui, aucun étudiant ne doit être en responsabilité de classe. Seules les logiques de formation doivent présider à leur année.

Mise à mal ces dernières années, la formation continue est la grande oubliée de la réforme. Pour le SNUipp-FSU, c'est un enjeu majeure. Elle ne peut se limiter aux

formations institutionnelles. Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale et être un lieu d'échange et de lien entre enseignants. En ce sens, elle ne peut être remplacée par de la formation à distance qui ne peut se faire que sur la base du volontariat des personnels. Elle doit s'appuyer sur le collectif, des échanges de pratiques, avec des formateurs, universitaires, maîtres formateurs et chercheurs et répondre aux besoins individuels et des équipes, formulés par les enseignants. Cela nécessite le développement de la brigade de formation continue dans chaque département.

Nous tenions à rappeler ici ces revendications. C'est ce que nous portons à tous les niveaux d'intervention qui nous sont donnés. Pour nous l'enjeu est essentiel. Car reconstruire l'école, une école de la réussite de tous, passe par des exigences fortes sur les dispositifs de formation.